

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 mars 2017	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	10 mars 2017	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 43
		Votants : 48

Séance du 20 mars 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 20 H 05), M. Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE (a quitté la séance à 19 h 45, a donné procuration à M. Thierry LEAU), M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (est arrivé à 19 h 20), M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Jean-Yves MESNY, procuration à M. Richard ZEIGER,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Rémi BICHEBOIS,
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : convention d'objectifs de l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien

Objet : convention d'objectifs de l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien

Vu la délibération du 20 décembre 2016 portant sur la création d'un office de tourisme intercommunal,

Vu la réunion de la commission « aménagement du territoire, ruralité et tourisme », du 23 février 2017 approuvant les termes de la convention d'objectifs définissant le partenariat entre la Communauté de Communes du Jovinien et l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien,

Considérant que cette convention a une durée de 3 ans,

Considérant que cette convention prend en compte la promotion du tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien, le développement de nouvelles formes de tourisme,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'EPIC de l'office de tourisme, une subvention d'équilibre est nécessaire, d'un montant de 157 030 €,

Vu la réunion du conseil des Maires du 7 mars 2017,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention d'objectifs ci-jointe,
- **approuve** le versement d'une subvention d'équilibre à l'EPIC de l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien, d'un montant de 157 030 € pour l'année 2017,
- **dit** que les crédits sont bien inscrits au budget principal 2017,
- **autorise** le président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Pour le Président,



Date de réception
par la Préfecture : 31/03/2017
date de publication : 31/03/2017